



Locataires & bailleurs lancent un appel commun

Réouverture des magasins physiques au 28 novembre 2020

Instauration d'un crédit d'impôt en cas d'exonération du loyer

Mesures de soutien complémentaires

La santé de la population belge & briser la pandémie sont essentiels et c'est pourquoi **UPSI-BVS, BLSC, COMEOS & RFB** soutiennent les mesures strictes prises par le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux.

Une conséquence malheureuse de ces mesures nécessaires est l'impact énorme sur les **revenus et la rentabilité du secteur retail**.

La **période de fin d'année est cruciale pour notre secteur** – afin d'éviter des conséquences socio-économiques structurelles, nous lançons un appel urgent à l'attention de l'autorité.

Réouverture des magasins physiques au 28 novembre 2020

Réouverture du secteur retail physique à partir du 28 novembre 2020 moyennant respect des règles strictes de santé & de sécurité. Sachant qu'après le premier lockdown, une ouverture des magasins est allée de pair avec une continuation de la diminution du nombre des contaminations. En France, les magasins ouvrent déjà le 27/11.

Instauration d'un crédit d'impôt optionnel remboursable en cas d'exonération de loyer

Les 4 Fédérations plaident – sur base de l'exemple français – pour un **crédit d'impôt optionnel remboursable de 50% du loyer exonéré pour les magasins qui ont été touchés financièrement pendant la période de fermeture obligatoire**.



Trois conditions essentielles :

- une exonération d'au moins 2/3 du loyer par le propriétaire pour la période de fermeture obligatoire **pour les magasins qui ont été touchés financièrement**: de cette façon, il y a un équilibre dans la répartition du coût économique de ces mesures entre **l'autorité, le bailleur et le locataire, à raison de chacun 1/3**
- Paiement d'1/3 du loyer par les magasins
- **élaboration préalablement approuvée** par le gouvernement fédéral & les représentants du secteur retail au sens large des modalités pratiques de ce crédit d'impôt

Mesures de soutien (fiscal) complémentaires pour le secteur retail

Les 4 Fédérations lancent également un appel aux autorités compétentes de ce pays afin de prendre de mesures complémentaires pour **sauver la période cruciale de fin d'année** :

1. Une **flexibilité maximale de l'exploitation de l'entreprise en décembre 2020 et janvier 2021**, afin de disperser les consommateurs autant que possible.
2. Des mesures de soutien aussi bien pour les locataires que pour les bailleurs au niveau fédéral, régional et au niveau local: une **exonération du précompte immobilier, des taxes sur vide locatif et de toutes les taxes commerciales locales pour 2020**.

UPSI-BVS : représente les propriétaires/bailleurs e.a. du secteur retail en Belgique

BLSC : défend les intérêts du retail professionnel – et des acteurs de l'immobilier commercial en Belgique et au Luxembourg

RFB : défend les intérêts des chaînes commerciales en Belgique

COMEOS : représente le commerce organisé et l'horeca en Belgique



UPSI-BVS



Belgian Luxembourg Council of
Retail and Shopping Centers



Contact presse

UPSI - BVS : Olivier Carrette, Administrateur délégué – olivier.carrette@upsi-bvs.be

0477/61.61.40

Comeos : Hans Cardyn, Persverantwoordelijke – hans.cardyn@comeos.be –

0478 98 06 93

BLSC : Luc Plasman, General Manager, lp@blsc.eu - 0475/410121

RFB: Koen Tengrootenhuysen, président, tengrootenhuysen@decathlon.com

0477/30 41 60

Informations sur Comeos, UPSI, BLSC et RFB

Comeos représente le commerce et les services en Belgique. Ses adhérents vendent aux entreprises ou directement au consommateur, aussi bien dans des points de vente qu'en ligne. Ils sont actifs dans 16 secteurs et comprennent des petits et grands commerces, des chaînes de restaurants et des entreprises de catering. Le secteur du commerce réalise 11% du PIB et occupe 400.000 personnes, ce qui en fait le plus important employeur privé du pays, en contact quotidien avec des millions de personnes - www.comeos.be

UPSI-BVS représente les principaux promoteurs, lotisseurs et investisseurs immobiliers de Belgique – www.upsi-bvs.be

BLSC est l'abréviation de Belgian Luxembourg Council for Retail and Shopping Centres. Nous représentons les intérêts des professionnels belges et luxembourgeois du commerce de détail et de l'immobilier commercial. Le secteur du commerce de détail joue un rôle central dans l'économie belge, non seulement en raison du chiffre d'affaires qu'il génère, mais aussi parce que ce secteur est un employeur particulièrement important. C'est pourquoi, avec nos membres, nous nous engageons pour la viabilité sociétale et économique des complexes et noyaux commerciaux au sens large – www.blsc.eu

Le **Retail Forum Belgium**, mieux connu sous le nom du **RFB**, a été créé en 1999 par plusieurs retailers. Depuis notre création, nous fournissons aux chaînes de magasins une plateforme pour l'innovation et la consultation – www.rfb-frw.be